

Jouy-le-Moutier (février 2021)

# DE CRUE ET D'EAU

## LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

### Édito



**N**ous revenons dans cette lettre semestrielle de l'Entente Oise-Aisne sur l'épisode de crue soutenu qui a touché nos territoires entre la fin décembre et le début du mois de février. Quelques mois seulement après le renouvellement partiel de notre assemblée délibérante, de nombreuses questions ont été soulevées.

La première question concerne la gestion des ouvrages et le fait que les barrages de l'Entente n'aient pas régulé cette crue. Au-delà des arguments légitimes et réglementaires développés par l'Entente, cela a ouvert la voie à plusieurs réflexions internes. Les métiers de l'Entente changent. Ancienne institution interdépartementale, elle agissait d'abord pour une stratégie de bassin, visant à limiter les impacts des crues majeures. Le dernier épisode a souligné la nécessité d'amplifier la mise en œuvre des actions locales complémentaires, au plus près des besoins. Les commissions hydrographiques doivent ainsi permettre de remonter et d'identifier les points de difficulté.

À l'heure où le PAPI d'intention entre dans une phase opérationnelle, j'en profite pour redire toute

l'importance de la sensibilisation au risque d'inondation. L'Entente a reçu une compétence de ses membres sur la prévention d'un risque. Elle gère et entretient les ouvrages, et développe des actions locales. Malgré tout, l'eau reviendra et il faudra malheureusement faire face à de nouvelles inondations. Dès lors, comment expliquer aux élus et aux citoyens que tout n'est pas atteignable? Dans un contexte de changement climatique, ces phénomènes risquent de s'amplifier tandis que les attentes de nos concitoyens sont toujours plus élevées. Une meilleure compréhension et acceptation des phénomènes passe par une bonne information, que nous nous engageons à développer encore davantage envers nos membres.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette lettre qui montre, s'il en était besoin, que l'Entente est présente sur tous les territoires de notre bassin et mobilisée pour répondre aux attentes nombreuses et légitimes de leurs habitants et élus.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

### SOMMAIRE

- 2-5 Actualité : retour sur les crues de janvier / février
- 6 La stratégie de bassin
- 7 La gestion des ouvrages
- 8-17 Les territoires
- 21-22 La collectivité

■ Retour sur la crue  
de janvier / février >> PAGES 2 à 5

À la une



SITE INTERNET :  
oise-aisne.net

COURRIEL :  
entente@oise-aisne.fr

TELEPHONE :  
03 44 38 83 83



FACEBOOK :  
@EptbOise



TWITTER :  
@EptbOise

## Crues de janvier et février

### Retour sur un évènement soutenu

L'épisode de crue de janvier-février 2021 résulte de pluies soutenues qui ont commencé fin 2020 et ont conduit à une saturation totale des sols, de sorte que les pluies de janvier ont totalement ruisselé. Cinq pics consécutifs ont été observés entre le 19 janvier et le 9 février 2021. Pourtant, sur les têtes de bassin, l'évènement n'était pas d'une ampleur suffisante pour que les barrages de l'Entente Oise-Aisne puissent entrer en fonctionnement. Seul le casier compensatoire de Verberie (ouvrage de Longueil-Sainte-Marie - 60) a été ouvert.

#### Oise amont

Sur l'Oise amont (O2), la crue est d'une période de retour d'environ 5 ans. Le graphique dans l'encadré ci-dessous

illustre les observations au barrage de Proisy depuis sa mise en service (2010).

Le débit atteint en février 2021 était

de 138 m<sup>3</sup>/s. Ce débit a été atteint ou dépassé 5 fois depuis la crue de décembre 1993 (comprise). L'ouvrage régule les crues d'un débit supérieur à 183m<sup>3</sup>/s ; le débit le plus élevé observé au barrage était de 245m<sup>3</sup>/s en janvier 2011.



Le barrage de Proisy au plus haut, le 3 février

#### Serre

Sur la Serre (O2), la crue était tout aussi fréquente que sur l'Oise amont. La cote atteinte à Montcornet (O2) a été atteinte ou dépassée 7 fois depuis la crue de décembre 1993 (comprise). Le barrage de Montigny-sous-Marle n'a pas régulé, le niveau atteint à Marle étant 43 cm sous la cote de consigne. Pour autant, le niveau atteint à Mortiers (O2, sur la Serre, plus en aval) a été beaucoup plus rare (atteint ou dépassé 3 fois). La crue s'écoule

### Pourquoi les barrages n'ont-ils pas régulé la crue ?

Sur la Serre aval, un tel niveau n'avait plus été observé depuis janvier 2011 et les élus et riverains, frappés par la rapidité de la montée des eaux puis la durée de l'inondation, se sont interrogés notamment sur l'absence de régulation de cette crue.

Les barrages de Proisy (sur l'Oise) et de Montigny-sous-Marle (sur la Serre, affluent de l'Oise), ont été calibrés pour réguler les crues les plus dommageables (crues environ décennales) : celles qui inondent nos maisons, nos entreprises, et paralysent nos territoires pendant plusieurs semaines. Pour des crues moins importantes, comme celle qui vient de se passer, les ouvrages laissent passer le débit pour préserver leur capacité en cas de crue supérieure à venir. Il serait préjudiciable d'avoir tenté de réguler une crue plus faible, peu dommageable, pour saturer très rapidement en cas de survenance rapide d'une forte crue, avec pour conséquence des dommages tels que ceux vécus en décembre 1993.

C'est le principe du « fusil à un coup » : le volume disponible dans le barrage est limité, il faut savoir quand le mobiliser. La succession de plusieurs pics de crues, comme on peut l'observer régulièrement, légitime l'application des principes fixés au règlement d'eau. Si l'on remplit au premier pic, que fera-t-on aux suivants, s'ils sont plus importants ? D'autant plus que le cycle de vidange est relativement long

(environ trois jours pour remplir et vidanger). Le règlement d'eau répond à cette logique d'optimum, visant les crues qui font le plus de dommages. S'affranchir de ce principe pourrait avoir des conséquences majeures.

Pour se préserver de ces crues fréquentes, il convient de s'orienter vers d'autres outils (voir ci-contre p.5).



très lentement sur la partie aval de la Serre, influencée également par la crue de l'Oise. Les eaux sont donc restées longtemps dans le lit majeur et étaient près des habitations dans quelques communes causant de fortes inquiétudes auprès des habitants. [La station Vigicrues de Mortiers](#) affichait un niveau similaire à celui atteint lors de la crue de janvier 2011, et ce bien avant l'arrivée des crues de la Serre et du Vilpion, laissant penser que la partie aval du bassin de la Serre a subi pour partie une crue de nappe, rendant la situation plus tendue à la confluence Oise-Serre (La Fère, 02).



Beautor (02), Grande-Rue, le 1<sup>er</sup> février 2021

© L'Union

## Oise moyenne

La crue de la Serre, première sur cette zone, a été abondée par la crue de l'Oise de sorte que, comme l'hiver dernier, les niveaux ont été hauts pendant longtemps. Sur l'Oise moyenne, hormis le cas particulier d'Appilly (60), de nombreuses routes ont été inondées, sur le secteur de Chauny-Tergnier-La Fère et les communes alentours.

Le 1<sup>er</sup> février, la crue a touché des habitations dans plusieurs communes dont tout particulièrement La Fère (02), Beautor et Condren. Manicamp s'est trouvée cernée par les eaux avec juste la route vers Besmé encore praticable. À Condren, la rue Gelée a été la plus touchée, nécessitant l'installation d'une passerelle en bastaings pour circuler. À Beautor, la Grande-Rue, largement inondée, a été coupée à la circulation. Plusieurs maisons ont été inondées notamment à La Fère. La rue du Luxembourg a été particulièrement touchée. La mairie a installé des

passerelles piétons sur les deux côtés de la rue. Des coupures de gaz et d'électricité ont causé temporairement quelques évacuations de maisons.

À Chauny, plusieurs caves et sous-sols ont été inondés, avec des problèmes de remontées de nappe également. Des coulées de boues ont eu lieu à Autreville (rue Ann Morgan, et rue du Pré vert) et une maison a été inondée. De nombreux problèmes de réseaux saturés ont été signalés, causant une gêne importante pour les habitants.

Le niveau atteint à Condren, de 2,78m, est inférieur à celui atteint en janvier 2011 (3,02m). Idem à Sempigny (4,42m pour 4,54m en 2011).

Le 1<sup>er</sup> février, au total, une trentaine de routes départementales étaient coupées dans l'Aisne en raison des inondations.

## Aisne amont

À Varennes-en-Argonne (Meuse), l'Aire est sortie de son lit, inondant les prairies en amont et aval. Aucun dégât n'a été à déplorer dans les habitations, hormis quelques caves inondées. Les travaux de restauration et d'entretien de la rivière semblent avoir contribué à limiter l'impact de l'inondation.

La crue a atteint à Varennes-en-Argonne le niveau de 2,77m le 31 janvier, soit 25 cm de moins qu'en 2018 (3,02m), et 1 m de moins qu'en 1993 (3,76m). Le débit au plus fort était de 75 m<sup>3</sup>/s le 31 janvier (entre 2 et 5 ans de période de retour).

[> suite page 4](#)

## Appilly (60) : un cas particulier

Appilly, situé au nord du canal latéral à l'Oise, a été inondé durablement pour le deuxième hiver consécutif, sur les mêmes niveaux que l'an passé. Toutefois, les niveaux atteints par l'Oise à Condren ont été nettement supérieurs en février 2021 (2,78m contre 2,65m en mars 2020) tandis que la cote dans Appilly a été similaire. La fermeture d'une des deux vannes à Manicamp, les pompages intensifs dans le contre-fossé et la pose de ballots de paille à l'entrée du village ont notoirement contribué à une maîtrise de l'ampleur du sinistre.

[> + d'informations en p.13.](#)



RD coupée près de Chauny, le 1<sup>er</sup> février

© L'Union

## Crues de janvier et février

### Retour sur un évènement soutenu (suite)

#### Aisne moyenne

À Attigny (Ardennes), le pic de la crue a été atteint dans la nuit du 3 au 4 février. Une vingtaine de familles d'Attigny ont été bloquées dans leur rue en raison de la montée des eaux, contraignant les habitants à se déplacer en barque le matin. Des passerelles provisoires ont été aménagées par les pompiers. L'eau est restée toutefois aux premières marches des maisons, sans pénétrer à l'intérieur.

À Givry-sur-Aisne, la crue a atteint la cote de 4,83m le 5 février, soit 26cm de moins qu'en 1993. Le débit, de 261 m<sup>3</sup>/s, permet d'estimer cette crue dans une période entre 5 et 10 ans de retour. À Reethel, le 6 février, la crue a touché les rues de la Cité Mazarin, les zones sensibles du Gingembre (notamment les jardins), et la rue Louise-Weiss. La promenade des Isles était sous l'eau.

À Biermes, la cote maximale était de 2,34m le 9 février, soit 57cm de moins qu'en 2018. À Asfeld, la crue a atteint 2,24m, ce qui correspond au niveau de 2011, mais reste très en dessous des niveaux de 1993 (3,52m) et de 1995 (2,73m).

#### Aisne aval

Avec un pic à 4,05m le 5 février à Soissons, à la passerelle des Anglais, la crue se situe 37cm plus haut qu'en 2011 (3,68m), mais plus d'un mètre

sous le niveau de 1993 (5,31m) et de 1995 (5,10m). La cote a été atteinte ou dépassée 8 fois depuis la crue de décembre 1993 (comprise), ce qui en fait une crue fréquente.

#### Oise aval

Les crues de l'Oise et de l'Aisne se sont succédées à la confluence, atténuant un peu les conséquences que l'on peut rencontrer en cas de concomitance.

À Venette, la crue a atteint la cote de 5,20m, quasi-similaire au 5,18m atteint lors de la crue de janvier 2011. Une comparaison entre ces deux crues serait erronée : celle de janvier 2011 était la plus forte crue connue sur l'Oise amont, régulée par le barrage de Proisy, complétée d'un apport à peu près décennal de la Serre et d'une crue biennale de l'Aisne. Ces événements sont donc très différents : la crue de 2011 a été régulée et était très dissymétrique, celle de 2021 était non régulée et assez homogène.

La cote atteinte à Venette est quinquennale sur cette station qui bénéficie de 110 ans de mesures (cote atteinte ou dépassée 22 fois depuis 1910). Plusieurs postes de crue de l'agglomération de Compiègne ont été mis en fonctionnement.

L'ouvrage de régulation par casiers latéraux de Longueil-Sainte-Marie (60) géré par l'Entente Oise Aisne n'a

Mise en service des postes de crues (Compiègne)



été activé que par la mise en eau du casier de Verberie dont la vocation est d'assurer la neutralité hydraulique des quatre autres casiers tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes remplis. Il n'y a donc pas eu de régulation dans une perspective d'atténuation : cet ouvrage écrête les crues d'une période de retour comprise en 20 et 70 ans, loin de la situation de février 2021.

### Val d'Oise : conjonction de la crue de l'Oise et de la Seine

Dans le Val d'Oise, les conditions d'écoulements de l'Oise ont été rendues plus difficiles par la crue de la Seine. Si les niveaux sont comparables à la crue de janvier 2011 sur Compiègne (60), les niveaux en aval sont supérieurs à cette crue à l'Isle-Adam (+32 cm) et à Pontoise (+59 cm).

Pourtant, la crue de la Seine a été régulée par les quatre lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine grands lacs. Sur les 800 Mm<sup>3</sup> de capacité, le remplissage atteignait 590 Mm<sup>3</sup> le 9 février, soit 70% du remplissage total. Le 3 février, le volume stocké était de 484 Mm<sup>3</sup>, ce qui montre l'activité soutenue de la régulation. Sans la régulation par les lacs, l'événement aurait été très supérieur en région Ile-de-France et sur l'aval de notre bassin.

Le niveau maximal de la crue, à 3,08m à Pontoise, s'inscrit entre la cote de janvier 2018 (3,29m à Pontoise) et juin 2016 (2,56m).



Attigny (08), le 4 février

A Senlis, plusieurs caves et jardins ont été inondés : le Faubourg Villevert et le chemin du Gué par l'Aunette, et la rue des Jardiniers par le Saint-Urbain alimenté par la Nonette.

## Oise confluence

Le Val d'Oise a subi la conjonction des crues de l'Oise et de la Seine (voir encadré ci-contre). Les conditions d'écoulement ont été rendues difficiles, engendrant des niveaux supérieurs à la crue de 2011 à Pontoise et à l'Isle-Adam.

Plusieurs communes du Val d'Oise ont été impactées par les débordements, notamment Pontoise, l'Isle-Adam, Auvers-sur-Oise et Butry-sur-Oise, avec des inondations de voiries, de



Jouy-le-Moutier (95), rue du Pré-aux-Moines

© Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

caves et de rez-de-jardins. À Jouy-le-Moutier, la crue de l'Oise a touché le secteur de la rue de la Prairie et du

Pré aux Moines). Quelques postes de pompages du réseau d'assainissement ont dû être arrêtés mais la station d'épuration n'a pas subi de désordres. Les pluies sur cette même période ont engendré des problèmes d'inondation par ruissellement sur la commune de Jouy-le-Moutier également, sur le secteur du Val de Glatigny. L'Entente a déjà engagé des études sur ce secteur. Face aux inondations constatées, la vanne de régulation du bassin des Cochevis à Jouy-le-Moutier a été manoeuvrée pour tenter de diminuer les ruissellements agricoles vers les zones urbaines. ■

[Lien vers le site Vigicrues et la cartographie des stations du bassin Oise-Aisne](#)



Coulée de boue, Val de Glatigny (95)

© Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

## Quelles solutions en l'absence de régulation des barrages ?

L'Entente travaille aux côtés des collectivités dans la mise en place de solutions locales.

### •La boîte à outils de l'Entente

Les inondations répondent souvent à la conjonction de plusieurs problématiques. La recherche de solutions locales réside dans la mobilisation des différents acteurs : prévention des inondations (item 5°), gestion du ruissellement (item 4°), GEMA (1°, 2°, 8°), mais aussi eau et assainissement - notamment la gestion des eaux pluviales. C'est le rôle des commissions hydrographiques.

### •Un programme de réduction de la vulnérabilité du bâti

Ce dispositif ouvert aux particuliers, aux PME de moins de 20 salariés et

aux ERP, situés en zone inondable permet de financer le diagnostic et les travaux pour limiter les impacts des crues jusqu'à 80% (pose de batardeaux, réhausse des éléments sensibles...).

[+ d'info sur le dispositif](#)



### •Améliorer la prévision pour connaître le risque

L'Entente travaille à améliorer l'anticipation de la crise, grâce à un partenariat avec Météo France. Les prévisions de pluies à trois jours seront transformées en débits d'apports dans les cours d'eau pour intégration dans le modèle de

propagation des crues exploité par l'Entente.

### •Sensibiliser au risque

Bien que compétente en prévention des inondations, l'Entente ne peut pas supprimer le risque. Pour développer la conscience du risque, l'Entente réalise des interventions pédagogiques en milieu scolaire (CM1 et CM2). Elle souhaite développer les actions de sensibilisation du grand public.



## PAPI d'intention de la vallée de l'Oise Les études ont commencé

Après la signature officielle de la convention du PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise le 7 août 2020 par les maîtres d'ouvrage et les financeurs, suivie d'une période consacrée aux lancements des marchés publics, les études ont commencé.

### Réunion des groupes de travail (GT) "risque et aménagement"

Les 16, 20 et 21 octobre, l'Entente Oise-Aisne a réuni les groupes de travail de trois TRI du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise (TRI du Compiégnois, du Creillois, du Chaunois associé au Noyonnais) sur le thème de la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement. Le TRI du Val d'Oise fera l'objet d'un groupe de travail prochainement. Parmi les actions déjà engagées, l'Entente a présenté le diagnostic global de vulnérabilité de la vallée de l'Oise.



### Lancement de l'étude sur les zones d'expansion de crues

[Le premier comité de pilotage s'est réuni le 20 janvier.](#) Cette étude doit identifier les zones qui, une fois reconnectées au lit majeur de l'Oise, permettraient de jouer un rôle naturel d'écrêtement des

crues. Cinq sites pilotes seront retenus en concertation en vue d'une étude de faisabilité. L'étude doit aussi identifier les maîtres d'ouvrages potentiels (syndicats de bassin/rivière, fédérations de pêche,...), car ces champs d'expansion des crues ont également un rôle bénéfique en termes de préservation du milieu aquatique et de la biodiversité.

### Début du diagnostic de vulnérabilité de la vallée de l'Oise

[Le premier comité de pilotage s'est réuni le 9 février.](#) Etude "socle" du PAPI, ce diagnostic recense les impacts directs et indirects d'une inondation majeure sur les enjeux (habitat, activités économiques, services publics...) et sur le fonctionnement du territoire. L'Entente sollicite l'expertise locale des collectivités, des opérateurs et gestionnaires des réseaux (routes, électricité, eau potable et assainissement, déchets, télécommunications, gaz...) afin d'étudier les effets dominos lors d'une crise inondation.

### Outils de communication du PAPI

En vue de réaliser des vidéos pédagogiques de sensibilisation, la première phase concernait la création de l'univers graphique, d'une mascotte et d'un logo du PAPI vallée

de l'Oise. L'écriture d'un scénario est en cours en vue de la prochaine étape : livraison de la première vidéo en motion design, sur le thème "Les grands outils de gestion du risque inondation".



### Réunion du groupe de travail "systèmes d'endiguement"

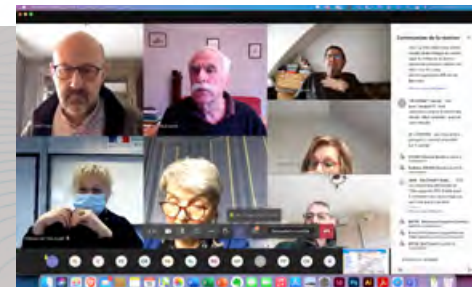
[Ce groupe de travail s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril.](#) Après un point réglementaire par la DREAL sur les modalités et les obligations de classement, l'Entente a présenté de façon concrète son travail sur l'identification des systèmes d'endiguement, les critères pour retenir certains ouvrages, puis leur gestion (marchés d'entretien et de maintenance, surveillance, avancement des études de danger...). Les différents systèmes d'endiguement gérés par l'Entente sur le périmètre du PAPI ont également été présentés. ■

[+ d'info sur le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise](#)



### Comité de pilotage du PAPI d'intention : vers l'élaboration d'un avenant

[Organisé par l'Entente le 18 mars,](#) sous l'égide de Corinne Orzechowski, Préfète de l'Oise et de Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, la réunion a permis de présenter le projet d'avenant, qui porterait le programme à 6,4 millions d'euros (+2,4M€), et nécessiterait la prolongation d'une année supplémentaire. La raison principale est le coût estimatif des études du projet de Longueil II (porté à 2,3 M€). D'autres actions seraient également réévaluées : les provisions pour le financement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (+50 K€), le montant consacré à la gestion des ouvrages de protection (+280K€) en raison du nombre de systèmes d'endiguements à mettre en conformité à la hausse, et de sondages géotechniques complémentaires imposés pour réaliser les études de danger. Autres postes à la hausse : l'ingénierie pour la prolongation d'une année du programme (+60 K€), ou encore l'élargissement du périmètre pour l'appui à la lutte contre le ruissellement (+30 K€). Des actions nouvelles sont proposées au bénéfice de la commune d'Appilly, inondée deux années de suite : des études en vue de la création d'une brèche batardable dans le canal et d'un muret de protection (total : +240 K€). L'avenant sera soumis aux services de l'Etat (DREAL), en vue d'une labellisation souhaitée en comité plan Seine à la fin du mois de mai 2021. ■



## Digues et ouvrages

### Poursuite des études de danger

Les services de l'Entente poursuivent le travail visant au classement des 40 km de digues sous gestion de l'Entente. Deux cabinets sont mandatés pour la réalisation des études de danger (EDD) : Hydratec, qui vient compléter la majorité des EDD initiées par l'Agglomération de la Région de Compiègne avant le transfert de compétence, et Artélia, attributaire d'un marché pour les autres ouvrages.

#### Des sondages géotechniques complémentaires nécessaires

La complexité des études de danger impose désormais de fournir un diagnostic approfondi des digues, nécessitant de disposer de données géotechniques. Pour cela, l'Entente a lancé un marché pour la réalisation de sondages géotechniques pour l'ensemble des EDD en cours. Des sondages carottés d'une profondeur de 6 à 10 mètres sont réalisés. Les analyses visent à connaître la nature des matériaux et à vérifier la stabilité des digues.

#### Avancement des EDD sur le Compiégnois

Le linéaire total des systèmes d'endiguement de l'ARC s'étend ainsi sur près de 13 kilomètres et 8 communes (Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette, Jaux, Lacroix-Saint-Ouen, Verberie). Une visite technique approfondie (VTA) a été réalisée le 9 février pour la digue de Lacroix-Saint-Ouen. Il s'agissait de la seule VTA manquante sur l'ARC. Le travail sur les EDD se poursuit dans le même temps avec Hydratec. Le rapport provisoire de ces EDD a été partagé le 25 février avec l'Entente et la DREAL.

Les reconnaissances géotechniques qui seront réalisées en mars-avril apporteront les données manquantes pour finaliser ces EDD.

La RD932 à Margny-lès-Compiègne, qui protège potentiellement plus de 3000 personnes, est à classer de façon prioritaire au plus tard en juin 2021. La campagne de sondages géotechniques a été menée début février, afin de finaliser l'EDD en vue du classement de la digue.

#### Dans l'Oise, l'Aisne et les Ardennes

Les autres EDD sont en cours. Avec un peu de retard, celles-ci sont attendues pour l'automne 2021. Là encore, les études géotechniques menées en mars-avril viendront apporter des éléments complémentaires nécessaires pour l'avancement des EDD. Elles concernent les ouvrages de Montigny-sous-Marle et de Proisy (02), les systèmes d'endiguement de Creil-Nogent (60), de Rethel (08), Verberie, Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence (60).

D'autres systèmes d'endiguements et ouvrages, transférés en gestion depuis, seront également à classer et

feront l'objet d'un prochain marché. Les demandes de report de classement seront réalisées le cas échéant.

#### Vers l'achèvement des conventionnements

L'objectif pour l'Entente est de pouvoir achever en 2021 le travail d'identification des digues et les procédures de conventionnement avec les collectivités. Au delà de cette date, l'Entente ne pourra plus bénéficier de l'autorisation simplifiée pour le classement de ces ouvrages. ■

Sondage géotechnique (RD932 à Margny-lès-Compiègne)



## Opérations d'entretien courant des ouvrages

Plusieurs marchés sont en cours pour le bon entretien des ouvrages de l'Entente, digues et bassins, tels que l'entretien des espaces verts, la lutte contre les animaux fouisseurs pour préserver les digues et pour la maintenance hydraulique et électrique des ouvrages.

#### Entretien électrique et hydraulique des barrages et bassins écrêteurs

Le marché d'entretien courant en électrique et hydraulique pour l'entretien des ouvrages a été notifié en novembre. Il concerne les systèmes automatisés, dont les vannes de régulation. Les prestations en électricité ont été réalisées aux bassins écrêteurs de Blanche de Castille et aux Pâtis (95). Les prestations en hydraulique ont été réalisées sur les deux barrages, à Proisy et Montigny-sous-Marle. Les automates des différentes installations seront changés (sauf à Montigny-sous-Marle, construit récemment), ce qui implique également un changement des équipements de mesure.

#### Lutte contre les animaux fouisseurs et nuisibles

La gestion des nuisibles sur les digues enherbées est organisée par l'Entente. Un prestataire mène des campagnes environ 2 à 6 fois par an, par site, selon le besoin. En effet, les campagnoles, les taupes et ragondins creusent des réseaux de galeries sous les digues et peuvent les fragiliser et les destabiliser en cas de crue. Ces opérations sont donc essentielles. À Proisy, l'opération a été réalisée début mars. ■



## La gestion du ruissellement

### Jouy-le-Moutier (Val de Glatigny)

Suite à un problème de bail agricole, la recherche d'une nouvelle parcelle pour l'agrandissement du bassin des Cochevis a impliqué de revisiter le projet initial.

Une réunion a eu lieu le 22 octobre avec Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95), au cours de laquelle trois scénarios d'aménagement ont été présentés. L'un des scénarios proposés a été retenu. L'agrandissement se fera plus au nord, sur une parcelle appartenant déjà à la CACP.

D'un volume initial de 2500m<sup>3</sup>, le bassin sera porté à 4500m<sup>3</sup>, auxquels s'ajouteront les 700m<sup>3</sup> du bassin de tamponnement préexistant sur la parcelle. Initialement, un by-pass était prévu pour éviter le transit du pluvial dans le bassin. Cette piste a été finalement abandonnée.

L'Entente a transmis un Porté à connaissance aux services de l'Etat le 9 décembre sur la base du nouveau scénario (l'ouvrage devient mixte, pluvial et inondations). Une convention est en cours d'élaboration avec la CACP pour préciser les engagements mutuels selon les compétences de chacun : maîtrise du ruissellement rural pour l'Entente et gestion des eaux pluviales pour la CACP. Les travaux d'agrandissement du bassin sont prévus pour l'été 2021. ■

### Grisy-les-Plâtres

La commune de Grisy-les-Plâtres (95) a connu deux arrêtés de catastrophe naturelle (le dernier le 12/12/2000) et onze épisodes de coulées de boues depuis 2016. Les acteurs se sont mobilisés pour trouver des solutions pérennes. Dans l'enchevêtrement des compétences, les premières solutions se dessinent.

Alors que l'Entente avait été saisie sur un phénomène de ruissellement concernant des biens et des personnes (ferme de Berval), l'étude a finalement fait apparaître des problématiques bien plus complexes, tels que des soucis d'infiltration au niveau d'un captage d'eau qui relèvent du syndicat d'eau potable (SIAEP), et un nécessaire reprofilage du ru en aval de la ferme de Berval par le syndicat de rivière (SIAVS), compétent en GEMA.

Une réunion technique s'est déroulée en septembre pour échanger sur les différentes problématiques apparentes : risque (ruissellement et inondation), eau potable, et environnement (qualité du milieu). Il a alors été entendu que l'Entente Oise-Aisne viendrait travailler sur les risques (compétence PI), tandis que le Syndicat du Sausseron travaillerait sur le secteur du cours d'eau, la Laire (compétence GEMA).

Le Conseil Départemental, en tant que propriétaire de parcelles riveraines, a mené très rapidement une opération au printemps 2020 pour désencombrer le cours d'eau (arbres...) et faciliter les écoulements. Le Syndicat du Sausseron, compétent en GEMA, a

déposé un porté à connaissance en décembre 2020 pour travailler sur une zone de stagnation de la Laire (sur environ 400m) à proximité de la ferme de Berval (arbres dans le lit).

Les visites de terrain ont également mis en exergue une béttoire, qui constitue un point de vulnérabilité du captage d'eau potable situé à proximité. Des fissures dans la roche sont causées par l'érosion de la craie. Les ruissellements qui s'y infiltrent peuvent venir polluer la nappe. Le Syndicat de la source de Berval est donc mobilisé. Un hydrogéologue s'est rendu sur place. Son avis sera communiqué à l'ARS, qui donnera des consignes, visant

certainement à isoler la béttoire. Le syndicat bénéficiera de l'assistance technique du Conseil Départemental du Val d'Oise.

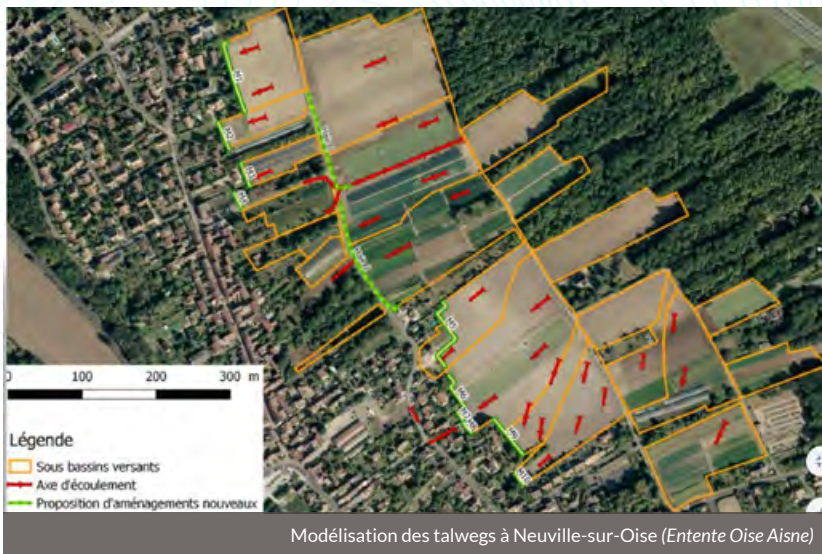
L'Entente va réaliser un diagnostic des problèmes de ruissellement sur le bassin versant de la Laire (sur 1800 ha). Le modèle de ruissellement est en cours d'élaboration par l'Entente (diagnostic hydraulique) Une visio-conférence a eu lieu le 16 décembre avec le Conseil Départemental du Val d'Oise, pour coordonner les actions. Après une nouvelle sortie de terrain le 21 janvier, un point de situation sera opéré au printemps. ■





## Neuville-sur-Oise

Un programme de gestion du ruissellement est en cours d'élaboration.



Modélisation des talwegs à Neuville-sur-Oise (Entente Oise Aisne)

Une réunion a eu lieu avec les élus de la commune le 15 octobre : l'objectif était de faire un point sur l'évolution foncière de la démarche, et du type de solutions envisagées. Le foncier concerné étant sur un secteur particulièrement sous tension (agriculture de maraîchage), le projet s'oriente vers peu de création de nouveaux ouvrages, mais plutôt un

confortement et une amélioration des ouvrages déjà existants. Deux haies ont tout de même été proposées en complément.

Des relevés de terrain ont été opérés par les services de l'Entente. Une rencontre avec les agriculteurs aura lieu en mairie prochainement. ■

## Pontoise

### Entretien important au bassin des Pâtis

**L'Entente mène une opération importante de remise à niveau des équipements du bassin des Pâtis. L'intervention concerne la maintenance électrique et hydraulique.**

Fin mars, la cuve à pression, qui permet la poussée hydraulique des vannes, a été changée. La cuve d'origine, installée en 2005, était obsolète. Une vidange du système d'huile qui alimente le circuit hydraulique a été réalisée. L'Entente a fait le choix d'une huile biodégradable (à 95%), comme pour les barrages de Montigny-sous-Marle et de Proisy, afin de limiter toute pollution du milieu aquatique en cas de fuite éventuelle. Les filtres du système ont été changés, les vérins et l'étanchéité des circuits contrôlés. L'ensemble de cette révision s'élève à 11400€HT.

Le changement des équipements de mesures (sondes) et de l'automate de régulation (qui date de 2005) est prévu fin avril. Cette évolution des technologies est importante pour assurer la fiabilité de l'automatisation. Cette opération s'élève à 18800€HT. ■



Bassin des Pâtis en régulation (26/12/2020)

### Réunion de la commission hydrographique Oise-Confluence

Le 2 décembre, la commission hydrographique Oise-Confluence s'est réunie sous la présidence de Chantal Villalard, également présidente du Syndicat mixte du bassin de l'Oise en Val d'Oise (SMBO). Les différents acteurs de la PI (EPCI, syndicats), du ruissellement (Département du Val d'Oise, syndicats), de la GEMA (syndicats) mais aussi l'Agence de l'eau, VNF, les services de l'Etat (DDT, DREAL, DRIEE Ile-de-France) étaient présents pour échanger sur les outils de gestion du risque d'inondation et sur les problématiques locales.

La prévision et l'alerte en cas de crue ont fait l'objet d'un focus particulier. Les problématiques de ruissellement ont également été longuement abordées pendant la réunion. Le Sausseron (95), avec son bassin versant de 10200 ha, est particulièrement concerné pour quatre communes, à savoir Valmondois, Labbeville, Vallangoujard, et Grisy-les-Plâtres. Le cas de Grisy-les-Plâtres, a témoigné d'une nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs pour trouver des solutions pérennes (voir page 8). ■





## Digue de Senlis / Villemétrie Les travaux se terminent

Le déversoir, classé monument historique, a été réhabilité et remis en eau courant décembre. La pose des palplanches a été achevée.

### Le déversoir remis en eau

Le déversoir de la digue avait été mis hors d'eau par une dérivation provisoire vers le Saint-Urbain pendant la durée des travaux. La réhabilitation du déversoir, réalisée par l'entreprise Léon Noël et Vinci construction maritime et fluvial, a commencé le 17 novembre pour quatre semaines. Dans un premier temps, l'entreprise Léon Noël, spécialisée dans les monuments historiques, a procédé à la reprise du soubassement en pierre de taille de Saint-Maximin. Ce travail a été mené à la demande de l'Architecte des bâtiments de France et de la DRAC, qui souhaitent ainsi préserver l'aspect originel du déversoir. Par un système d'étais, les pierres altérées ont été remplacées par de nouvelles pierres, taillées sur mesure, puis rejointoyées à la chaux.



Reprise du soubassement



Le déversoir après travaux

L'entreprise Vinci a ensuite réalisé le 14 décembre une jointure béton entre les palplanches et les culées en béton du déversoir. La partie haute des palplanches en métal de l'ancien seuil a été coupée, de manière à intégrer un nouveau seuil réalisé en chêne, similaire à son aspect historique. Le déversoir a ensuite été remis en eau le 16 décembre pour pouvoir alimenter à nouveau le Saint-Urbain, par le retrait du batardeau et du busage temporaire. À la fin des travaux sur le déversoir, la digue a été rechargée en terre végétale pour combler les sillons laissés par les engins de chantier et une remise en état du site et des accès a eu lieu. ■

### Dernières étapes du chantier

**Dernière opération sur le déversoir :** une reprise sur le déversoir, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, est actuellement menée par l'entreprise Noël (pose de parement en pierre sur la partie visible du déversoir). Cette opération n'a pas pu être réalisée avant la période des crues.

**Ensemencement :** l'ensemencement de la digue de Senlis restera à réaliser au printemps. ■

### Une lettre d'information

L'Entente a édité en janvier 2021 la 3<sup>ème</sup> lettre d'information des travaux de la Nonette, à destination des riverains et partenaires

Les lettres sont téléchargeables sur le site internet de l'Entente dans la rubrique documentation.



PARTENAIRES ET  
FINANCEURS



## La pose des palplanches a été achevée

Un rideau de palplanche complémentaire de 90 mètres a été enfoui dans le corps de digue puis recouvert. Réalisée du côté de la digue de Senlis, cette opération a permis de rattacher le nouveau linéaire de palplanches à l'ancien, réalisé en 2001, afin de garantir l'étanchéité de la digue. Un rechargement en terre végétale a été opéré. Au total, pour permettre le confortement de la digue de la Nonette, 750 mètres de palplanches ont été enfoncées dans le sol, sur près de 4 mètres de profondeur, répartis côté Senlis et Villemétrie.



Le déversoir de la Nonette

## Une zone humide au titre des mesures compensatoires

Les travaux ayant entraîné une perte de 1600 m<sup>2</sup> de zone humide (élargissement du talus aval de la digue) et nécessité des interventions sur la végétation (élagage et abattage d'arbres...), l'Entente Oise-Aisne doit mettre en œuvre des mesures

compensatoires. Pour cela, une zone humide est en cours de restauration sur une parcelle privée située à proximité, sur une surface de 2400m<sup>2</sup>, avec la mise en place d'un contrat dit « ORE » (Obligation Réelle Environnementale), conformément à la Loi pour la reconquête de la

biodiversité, de la nature et des paysages. Les travaux d'aménagement de cette zone humide ont commencé début décembre. Cinq mares propices aux invertébrés ont été créées, et environ soixante-dix arbres ont été plantés fin décembre – principalement des aulnes et des saules – afin de respecter les essences locales.



Relevés de niveau des nouvelles mares

## Plantation d'arbres et de végétaux

Une fois la pose des palplanches achevée, une recharge en terre végétale a été réalisée. Début janvier, vingt-cinq arbres (aulnes et érables) ont été replantés à deux mètres du pied de digue pour compenser l'abattage réalisé pour les travaux. ■

## L'étude hydrologique se poursuit

Suite à l'installation de trois pluviomètres en 2020, une étude hydrologique a été lancée pour définir des seuils d'alerte (correspondance pluviométrie/niveaux d'eau). Dans les prochains mois, l'Entente mettra en œuvre, à destination des riverains, un dispositif d'alerte automatique par SMS et/ou appel téléphonique, sur simple inscription, afin d'anticiper la survenance d'une éventuelle crue. ■

## Digues de l'ARC Opérations d'entretien et de reprise



Depuis novembre 2019, l'Entente Oise-Aisne a reçu en gestion les digues de l'ARC représentant un linéaire conséquent, de treize kilomètres répartis sur huit systèmes d'endiguement. Une campagne importante d'entretien de reprise a été menée.

Opération importante d'entretien à Lacroix-Saint-Ouen



### Entretien de reprise à Lacroix-Saint-Ouen

Depuis plusieurs années, une végétation importante s'était développée sur la digue de Lacroix-Saint-Ouen (parallèle au ru des Planchettes).

La végétation dense, arbres, ronces et buissons ont été fauchés et la digue a été mise à blanc sur environ

350 mètres (montant de l'opération : 5900€HT).

### Plus de 40 arbres morts supprimés

À Compiègne, sur la ZI Nord, 43 arbres morts présents sur la digue de la ZI Nord ont été supprimés, sur un linéaire d'un kilomètre environ, afin de prévenir le risque d'arbres tombés sur la chaussée, ou d'embâcles dans l'Oise.

### Nettoyage de la partie béton des digues

La partie béton des digues à la ZI Nord de Compiègne et aux Buissonnets à Choisy-au-Bac a été nettoyée (retrait des végétaux, etc.) pour pouvoir observer l'état des maçonneries.

L'opération globale de fauche, nettoyage et abattage d'arbre sur Compiègne et Choisy-au-Bac s'est élevée à 12.300 HT et a été réalisée dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts.

### Bientôt la reprise des maçonneries

Suite à l'identification des pathologies sur les maçonneries des digues (épaufrure sur béton, dégradation des joints de dilatation...), un marché de maçonnerie sera mis en oeuvre pour opérer des travaux de reprise. Les contreforts de la digue de Verberie seront repris. ■

### Des sondages géotechniques sur la RD932

Afin de pouvoir réaliser l'étude de danger et procéder au classement de la RD932 à Margny-lès-Compiègne, l'Entente doit recueillir des données relatives à la nature des matériaux et à la stabilité de la digue. Une campagne de sondages géotechniques a eu lieu entre le 27 janvier et le 5 février.

Outre ces données géotechniques, l'Entente travaille sur différents compléments à intégrer à l'étude de dangers. Des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'ARC et les communes membres. Les échanges avec les maires et l'agglomération vont permettre de définir précisément les actions à mener en cas de crise : mise en place des batardeaux, déclenchement des postes de crues pour le pompage des eaux pluviales, etc.). ■

Sondages géotechniques sur la RD932





## Appilly Mobilisation sans précédent pour limiter l'ampleur de l'inondation

Après sept semaines d'inondation dans Appilly en 2020, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu, au vu de la durée exceptionnelle de l'événement. Un an après ce sinistre, la commune a de nouveau fait face à un épisode d'inondation. Tous les acteurs et élus locaux se sont mobilisés au chevet de la commune. L'Entente s'est mobilisée sur le terrain et a émis des préconisations.



Vingt-deux maisons de la commune ont été impactées par ces inondations, ainsi que l'entreprise FRAMIMEX qui a été contrainte à des mesures de chômage partiel.

Plusieurs actions ont été mises en oeuvre sur les préconisations de l'Entente. La vanne à l'entrée du village sur le ru de Grandru a été manoeuvrée, et des ballots de paille ont été installés par la commune en travers de la rue des Haudoirs pour dévier le trop-plein du ru. La fermeture d'une des deux vannes au siphon de Manicamp a été préconisée

pour limiter le débit descendant en rive droite du canal sur Appilly tout en maintenant une transparence de l'ouvrage (selon arrêté préfectoral).

Des pompes ont été mobilisées dans un premier temps par la zone de défense (SDIS de l'Oise, de l'Aisne et du Nord, à partir du 28 janvier 2021) puis de moyens privés réquisitionnés par la Préfecture (du 30 janvier au 17 février 2021) pour permettre le pompage du contre-fossé et renvoyer les eaux vers le canal. ■



### L'Entente a rendu ses conclusions

Le 15 mars, l'Entente Oise-Aisne a restitué son étude, conformément à ses engagements, devant la Préfète de l'Oise, Corinne Orzechowski. Le Préfet de l'Aisne était représenté par son directeur de cabinet.

Si Appilly est bien dans le lit majeur de l'Oise, l'étude témoigne que la commune reçoit l'ensemble des eaux de la Rive qui vient de Chauny et n'a pu rejoindre l'Oise du fait de l'inversion du sens du courant au siphon de Manicamp. C'est cet apport qui crée l'inondation, d'autant plus que le secteur, quasiment sans pente, n'évacue pas le contre-fossé en crue. Ainsi, cet hiver, les eaux ont

atteint une cote supérieure de 52 cm à celle du pic de l'Oise juste de l'autre côté du canal. Non seulement le canal ne protège pas Appilly, mais il empêche le retour de divers affluents de coteaux de rejoindre l'Oise.

Cinq propositions complémentaires ont été faites, allant de l'entretien des cours d'eau et l'inspection des buses à la protection du village, en passant par la révision du règlement d'eau du siphon de Manicamp, dans la perspective de tendre vers un partage équilibré des eaux tant de l'Oise que de la Rive, de part et d'autre du canal.

Un échange est prévu entre les Préfets de l'Aisne et de l'Oise en vue d'un arbitrage sur les solutions préconisées. ■

[+ d'infos : note de synthèse et présentation accessibles en ligne](#)



La réunion était en visio-conférence depuis la Préfecture de l'Oise

### Chaunois

## Échanges sur les compétences et retour post-crise

**Le 12 mars, Dominique Ignaszak, président de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (02) et 1<sup>er</sup> vice-président de l'Entente, avait invité de nombreux élus locaux et partenaires pour passer en revue l'ensemble des problématiques autour des différentes compétences "eau" (assainissement, eau potable, milieux aquatiques, ruissellement, inondations).**

L'exposé de Thierry Boutilley, DGST de l'agglomération, mettait en évidence les interactions fortes entre ces compétences et le flou parfois constaté sur certains cas particuliers (exemple d'un clapet sur l'Oise non domaniale à La Fère dont l'usage est inconnu et qui joue un rôle sur les inondations) et les besoins en matière de lutte contre le ruissellement, compétence facultative des collectivités et par défaut exercée par les communes.

Le débat s'est concentré sur les inondations récentes qui ont particulièrement frappé La Fère. L'Entente a été questionnée sur la gestion de ses barrages (voir page 2). La séance s'est conclue sur des



Réunion à La Fère, espace Drouot

perspectives autour de solutions locales. L'Entente s'est engagée à les examiner (c'est d'ailleurs l'objet des commissions hydrographiques), et se rendra prochainement sur le terrain.

La commission hydrographique sera prochainement organisée et permettra de poursuivre les échanges. ■



### PAPI Verse

## Élargissement de passages busés à Guiscard

Afin de faciliter les écoulements, des travaux d'élargissement de trois ponts situés sur le ru de Fréniches, à Guiscard (60) sont prévus à la mi-août. Les nouveaux ponts-cadres seront d'une ouverture de 2,5 m par 1,5 m (diamètre de 60 cm à 1 m actuellement). La réalisation de ces travaux impose le dévoiement

de certains réseaux dont un transformateur à haute-tension. La commune de Guiscard a acquis une parcelle permettant de déplacement de ce transformateur. L'opération est prévue cet été.

L'Entente a lancé la consultation à la mi-mars pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux. ■

## Le bassin de Viry-Noureuil a rejoint les ouvrages gérés par l'Entente

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, l'Entente a repris en gestion le bassin d'écrêtement des crues de Viry-Noureuil (02) dit «les prés de Mesne», suite à son transfert par la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère. Le bassin offre une capacité de stockage de 100 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Un contrat est en cours avec Veolia, qui manoeuvre les vannes et surveille les niveaux. L'Entente mène des campagnes d'entretien des espaces

verts et de gestion des nuisibles (campagne opérée en mars).

La mise en œuvre d'une automatisation du système de mesure des niveaux du bassin, par un système de sondes, est à l'étude, afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin (vitesse de remplissage, débits entrants, vitesse de vidange...) pour en assurer la bonne régulation, et d'acquérir des données sur la vie de l'ouvrage. ■



Les prés de Mesne



## Dérasement des seuils à Hirson

### Des travaux de reprise suite à des désordres

Le 12 décembre 2019, l'Entente inaugurait les travaux de dérasement des seuils Pasteur et Moulin vert à Hirson (02) aux côtés de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire financier, de la municipalité d'Hirson et du Syndicat de l'Oise amont. Après la montée des eaux hivernale, des dommages ont été constatés sur les berges, nécessitant des travaux de reprise.

Deux affouillements significatifs ont été relevés par l'expert au niveau des fondations du dojo et du mur du terrain de basket. Des travaux de réparation et de confortement des assises ont été réalisés par l'entreprise Vinci Construction Terrassement, modifiant ainsi la conception initiale du projet, le tout sous garantie.

La réactivité de l'entreprise a permis une réalisation avant la montée des eaux automnale. La reprise de la végétation qui n'avait pas eu le temps de se développer, avec la pousse de jeunes arbres, contribuera à stabiliser les berges sur l'ensemble du cours d'eau aménagé. ■

Création d'enrochements pour prévenir l'érosion (dojo)



## Guise

### Travaux sur les maçonneries des digues

L'Entente a procédé, sur le secteur de Guise (Communauté de communes Thiérache, Sambre et Oise, 02), à un chantier de reprise des maçonneries des digues de l'Oise.



Reprise de maçonnerie

L'entreprise Mascitti, de Villers-Cotterêts, été retenue pour mener une opération de réfection de maçonneries de murs en brique ou en pierre, situés bords à voie d'eau sur 20 mètres sur l'Oise et 10 mètres sur le canal des Moulins. Cette opération s'élève à un montant de 9 800 € HT.

La première intervention, sur l'Oise, s'est déroulée entre le 7 et le 18 décembre. Les travaux, réalisés depuis une barque, ont consisté au retrait des rejets d'arbres (aulnes) qui se développent dans les interstices des murs ; les joints ont été grattés et les maçonneries ont été refaites. Sur les parties les plus endommagées, les pierres ont été déposées puis reposées et rejointoyées. La seconde partie des travaux sera réalisée sur le canal usinier au printemps 2021, selon le niveau de la rivière. ■

## Réunion de la commission hydrographique Oise amont

[La commission hydrographique Oise amont \(02\) s'est réunie le 9 mars 2021](#) sous la présidence de Jean-Jacques Thomas, maire d'Hirson et président de la Communauté de communes des Trois rivières. L'occasion a été donnée de faire un retour sur la crue du début d'année et le fait que les barrages Proisy et de Montigny-sous-Marle n'ont pas régulé. Des solutions locales complémentaires doivent donc être recherchées, telles que des protections locales (murets, batardeaux...) voire d'autres bassins. La commission concluait ce point par le déplacement prochain d'une équipe de l'Entente à Origny-Sainte-Benoîte pour mener un premier diagnostic en vue de solutions de proximité. Enfin, l'Union des syndicats a

présenté les actions en cours et à venir de leurs membres, dont le syndicat de l'Oise aval axonaise et le syndicat du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA). Les différentes présentations en commission ont témoigné d'une structuration bien avancée sur le territoire en matière de GEMAPI, dans une logique de complémentarité établie entre les acteurs. ■



## Vallée de la Serre

### Des merlons de curage qui font digue



Des questionnements ont émergé sur les merlons de curage des rivières et leurs incidences en matière de prévention des inondations. Ces merlons, constitués dans le passé au fil des opérations de curage sur la vallée de la Serre, permettent de contenir les débordements les plus fréquents lors des petites crues, et préserver les terres agricoles avoisinantes.

Les merlons protègent aussi des débordements dans plusieurs secteurs urbanisés comme à Crécy-sur-Serre (02).

Une réflexion a été lancée à l'initiative de Hubert Compère, président du Syndicat de la Serre aval, sur ces merlons en zone agricole, avec l'Entente et les services de l'Etat. Les échanges ont conclu que ces ouvrages ne relèvent pas des procédures de classement au titre de la GEMAPI

(en zone urbanisée, les maisons sont rehaussées, de sorte que le plancher du premier niveau est à une cote sensiblement alignée avec la crête de digue). Ils n'empêchent pas l'écrêtement des crues, puisqu'ils sont régulièrement surversés de sorte que le lit majeur retrouve son pouvoir de laminage de la crue.

Des enjeux agricoles subsistent sur les difficultés de ressuyage des terres lorsque la crue a surversé les

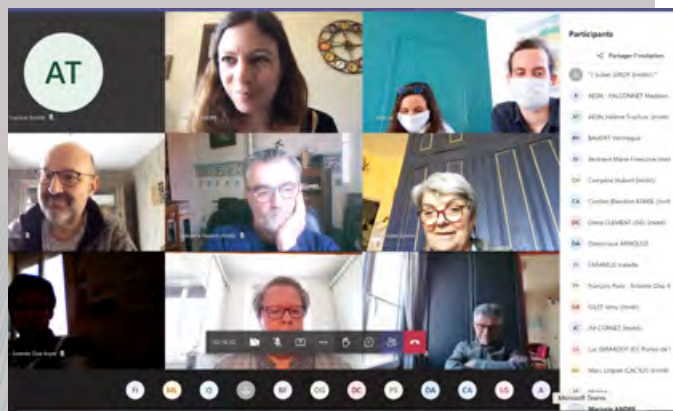
merlons, les busages munis de clapets anti-retour étant insuffisamment dimensionnés pour évacuer les eaux de crue dans un délai raisonnable. Le second concerne la prolifération de la Renouée du Japon qui a totalement colonisé les merlons, à un point que ceux-ci sont vraisemblablement déstructurés par les racines abondantes et finiront peut-être par s'effondrer à terme. ■



### Réunion de la commission hydrographique Serre

La commission hydrographique Serre s'est déroulée le 24 mars, sous la présidence de Bernadette Vannobel, conseillère départementale du canton de Guignicourt (02). Les échanges ont rapidement porté sur les crues de janvier-février, et le fait que les barrages n'aient pas régulé les crues. L'Entente mobilise d'autres moyens de sa « boîte à outils », en vue de trouver des solutions adaptées localement (murets de protection, protections individuelles via le dispositif de réduction de la vulnérabilité, etc.).

L'Entente souhaite améliorer l'information locale, et développer le réseau de mesures. Une nouvelle sonde sera installée sur la commune de Lugny (02) et une échelle limnimétrique sera posée à Marle sur le Vilpion, au pont de la Madeleine. Le modèle d'anticipation des crues, en cours de tests, sera lui aussi une source précieuse d'informations.



L'Union des syndicats de l'Aisne a présenté ses actions sur les rivières et la gestion du ruissellement, pour le syndicat de la Serre aval et le syndicat de la Serre amont et du Vilpion. Les difficultés de financement des programmes d'entretien des rivières par les syndicats ont été soulignées, dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et allergisantes (renouée du japon, ambrosie...) qui colonisent les berges. ■





## Pierrefonds (ru de Berne) Un programme de gestion du ruissellement

L'Entente Oise-Aisne, qui a reçu en transfert la compétence de gestion du ruissellement par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, assure le portage d'un programme de travaux à Pierrefonds.



Les talwegs de Pierrefonds (60) qui rejoignent le ru de Berne, affluent de l'Aisne, créent des problèmes récurrents de ruissellement et d'érosion des sols, entraînant des inondations et des coulées de boues dans les secteurs urbanisés de Pierrefonds.

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde a été sollicité en 2014 afin d'établir un pré-diagnostic. Une étude de maîtrise des ruissellements et des coulées de boues a été menée en

2018-2019. Après une enquête publique, la commune a reçu l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du préfet de l'Oise le 16 juin 2020 permettant d'entrer dans une phase opérationnelle de travaux.

Le 6 novembre, les différentes parties-prenantes de ce dossier se sont rencontrées en mairie de Pierrefonds, afin de se coordonner sur le programme d'actions. Le projet prévoit la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur les différents sous-bassins versants, d'une superficie de 1155 ha concernés. Huit talwegs qui débouchent sur le ru de Berne ont été identifiés dans les problèmes de ruissellement et de coulées de boue. Les propositions consistent en la création de fascines et haies doubles ou encore la création de noues à redents en bordure de chemins agricoles.

L'Entente Oise-Aisne mène la concertation agricole avec les propriétaires et exploitants en vue d'obtenir les accords qui conditionneront la mise en œuvre des travaux. Une seconde rencontre a eu lieu le 11 décembre, ainsi qu'une visite de terrain avec l'un des exploitants agricoles. Des problèmes d'acceptabilité des ouvrages mentionnés dans la DIG ont été exprimés. La concertation se poursuit. L'Entente espère pouvoir mener une première tranche de travaux d'ici mars 2022. ■

## Bitry / Saint-Pierre-lès-Bitry (ru de Bitry) L'enquête publique vient de s'achever

L'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général concernant le programme de gestion des ruissellements sur les communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry a eu lieu du 15 au 31 mars 2021 (selon arrêté préfectoral du 19 février 2021).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier était consultable et un registre était mis à la disposition du public dans les mairies de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry. Le projet, porté par l'Entente Oise-Aisne, consiste en la réalisation de cinq fascines triples, une haie sur billon, une noue à redent et la reprise d'un merlon existant.

Ces travaux d'hydraulique douce seront réalisés sur un talweg situé à l'interface entre Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry. La concertation agricole a permis la signature préalable des conventions établies entre les propriétaires, exploitants et l'Entente Oise-Aisne pour l'entretien des ouvrages et l'indemnisation liée à l'occupation du sol. Ces conventions ont été annexées au dossier de déclaration d'intérêt général. ■



### Rethel

## Campagne d'entretien des digues

**Du 5 au 14 octobre 2020, l'Entente a mené une opération d'entretien de la végétation sur la digue du Gingembre à Rethel (08). Une vingtaine d'arbres situés sur la crête de digue devaient être abattus début février. L'opération a été repoussée en raison de la crue.**

Les travaux d'entretien ont été réalisés début octobre par l'entreprise Val De Rutz (Aiglemont - 08). Près de 255 m<sup>2</sup> de renouée du Japon, espèce exotique envahissante, ont

été retirés. Les arbres qui masquaient la crête de digue ont été élagués. Le talus de la digue a été fauché sur une surface de 5600m<sup>2</sup>. Enfin, environ 160 arbres de petit diamètre ont été abattus et enlevés. L'entreprise a également dessouché six arbres assez conséquents qui avait poussé sur la digue.

Il est nécessaire d'empêcher les arbres de pousser et de se développer dans le corps de la digue, au risque de créer des zones propices à l'érosion interne à l'ouvrage et de le destabiliser en cas de montée des eaux.

L'opération d'abattage d'une vingtaine d'arbres en crête de digue a été reportée en raison de la crue de février mais devrait être menée prochainement. ■



La digue du Gingembre à Rethel après l'opération d'entretien

## Des sondages géotechniques nécessaires aux études de danger

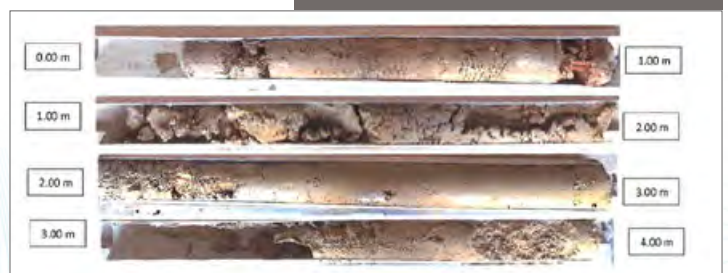
**Des reconnaissances géotechniques ont été menées à partir du 25 janvier sur quinze jours par l'entreprise Ginger CEBTP (Reims), sur les deux digues situées de part et d'autre de l'Aisne. Ces sondages sont nécessaires pour mener l'étude de danger sur le système d'endiguement.**

Les sondages géotechniques ont pour objectif de connaître la constitution et les caractéristiques mécaniques (perméabilité, compaction, résistance à la rupture...) de l'ouvrage. Cette analyse doit être fournie dans l'étude de danger, qui constitue la pièce maîtresse du dossier de classement des ouvrages auprès des services de l'Etat (DREAL).

Différentes sortes de sondages ont été réalisés sur les digues : six sondages carottés de 4 mètres, six sondages pressiométriques à 10 mètres, ainsi que des essais de perméabilité et de "cisaillement".

L'étude de danger concernant les digues de Rethel est en cours, par le cabinet Artelia. Avec un peu de retard, celle-ci est attendue pour l'automne 2021. Les études géotechniques qui ont été menées viendront apporter des éléments complémentaires nécessaires pour l'avancement de l'étude, afin de réaliser les modélisations de l'ouvrage et d'identifier les scénarios de défaillance les plus probables. ■

Sondage carotté jusqu'à 4 mètres de profondeur



Le sondage ci-dessus réalisé sur le premier tronçon de la digue du gingembre (rive gauche de l'Aisne en aval du barrage hydroélectrique) témoigne de la constitution de l'ouvrage : remblais avec cailloutis et morceaux de briques (jusqu'à -2,20m), limon (entre -2,20 et -3m) et sable graveleux (entre -3 et -4m). D'après les mesures de perméabilité réalisées en laboratoire sur ce carottage, l'ouvrage semble relativement perméable. Les conséquences en seront étudiées dans l'étude de danger à venir pour définir le niveau de protection attendu. Le caractère compacté ou non des matériaux est également étudié.



### Aizelles

## Restitution des études complémentaires

Les travaux prévus à Aizelles (02) visent à réduire le risque d'inondation sur le ru de Fayau, en doublant la largeur du cours d'eau, actuellement canalisé dans un lit étroit en traversée urbaine. La réunion de démarrage de la maîtrise d'œuvre, par le cabinet Ingetec, a eu lieu le 27 mai 2020. Depuis, les études complémentaires ont révélé un problème de fragilité de fondations d'une habitation privée.



Le ru de Fayau

Les résultats des études complémentaires menées en fin d'année 2020 ont été communiqués au mois de février. Des études géotechniques et des diagnostics structurels concernant les passerelles et les maisons proches du lit mineur du ru ont été réalisés par l'entreprise ESIRIS (59).

Les résultats ont fait apparaître des risques importants concernant une habitation, dont le pignon se situe au plus près du cours d'eau et dont les fondations subissent un tassement non

homogène. Devant le risque potentiel de destabilisation, les travaux dans le ru ne peuvent pas être engagés à ce stade ; la consolidation des fondations de l'habitation étant le premier problème à résoudre. Des solutions sont recherchées avec la commune. ■

## Aisne amont Aire



### Sous-bassins de la Cousances et de l'Aire

## Études de gestion du ruissellement

La Chambre d'Agriculture de la Meuse a été mandatée par l'Entente pour la réalisation d'études-diagnostic sur les sous-bassins de la Cousances et de l'Aire. À Aubreville, la concertation agricole va pouvoir commencer.

### Aubreville : restitution de l'étude

La réunion de restitution du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture a eu lieu le 10 novembre, en présence des élus de la commune, de l'Entente Oise-Aisne et des partenaires financiers en visioconférence. L'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Grand Est financent l'étude à hauteur respectivement de 60% et de 20%. L'Entente, en tant que maître d'ouvrage, apporte également 20%.

Cinq bassins versants sont concernés par les futurs aménagements représentant plus de 200 ha. Le programme de travaux proposé

comprend 600m de haies, 630m de bandes enherbées et 900m de redents sur fossés préexistants. L'Entente va pouvoir maintenant commencer la concertation agricole. Des conventions seront signées entre l'Entente Oise-Aisne et les propriétaires et exploitants des terrains d'emprise des aménagements pour une durée de 20 ans. Ces conventions viennent fixer les modalités de réalisation des travaux de création et d'entretien des aménagements ainsi que les indemnités afférentes (forfait de procédure, perte de récolte et occupation temporaire). Une



Restitution du diagnostic

déclaration d'intérêt général (DIG) sera sollicitée auprès de la préfecture et pourra faire l'objet d'enquêtes publiques.

### Sous-bassins de la Cousances et de l'Aire Études de gestion du ruissellement (suite)



Travaux d'hydraulique douce pour faciliter les écoulements

#### Lavoie : un programme mixte en partenariat avec le SM3A

La commune de Lavoie (Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne), dans la Meuse est traversée par plusieurs cours d'eau : l'Aire et trois ruisseaux dont la Côte Morette, qui prend sa source en amont de la commune, dans les terres agricoles. Ce cours d'eau est canalisé dans la partie urbanisée, avant de ressortir dans le lit moyen de l'Aire. En 2016, Lavoie a connu d'importantes coulées de boues.

L'Entente a été sollicitée par la commune afin de réaliser des travaux d'urgence pour rendre l'écoulement plus fluide à la confluence entre l'Aire et la Côte Morette et prévenir les inondations. Les travaux, qui ont consisté notamment en des aménagements d'hydraulique douce, ont été réalisés par l'entreprise Les chantiers du Barrois SAS du 7 au 10 décembre, sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente et en partenariat avec le SM3A.

L'opération s'intègre dans un programme plus global alliant prévention des inondations (compétence transférée à l'Entente par la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne), gestion du ruissellement (compétence transférée à l'Entente par le département de la Meuse), et gestion des milieux aquatiques (compétence du SM3A). Suite à l'étude restituée en 2020 par la chambre d'agriculture de la Meuse, l'Entente Oise-Aisne sera chargée de mettre en œuvre un programme d'hydraulique douce, tandis que le SM3A réalisera au deuxième semestre 2021 des travaux hydromorphologiques sur le secteur.

Ce programme constitue une belle illustration de la complémentarité des compétences entre les syndicats et de l'efficacité d'une gouvernance bien définie entre les différents acteurs d'un territoire.

#### Rarécourt : poursuite de la concertation agricole

Faisant suite au programme d'aménagement présenté par la Chambre d'agriculture de la Meuse, l'Entente mène actuellement la concertation agricole sur deux bassins versants de Rarécourt, pour la réalisation d'ouvrages hydraulique douce (haies, fascines-haies et bandes enherbées). Elle rencontre les différents agriculteurs en vue de signer des conventions autorisant l'implantation des ouvrages. Ces conventions seront ensuite annexées à la Déclaration d'intérêt Général (DIG).

Le 9 février, les services de l'Entente ont rencontré les élus de Rarécourt (Mme Coyard, Maire de Rarécourt, et M. Havette, adjoint au Maire et exploitant agricole) pour faire un point sur l'avancement du projet et une visite de terrain. À ce stade, un tiers des ouvrages proposés aux exploitants a été accepté ou est en cours de validation. Certaines conventions ont été signées par toutes les parties (propriétaires, exploitants et Entente Oise-Aisne), d'autres sont en cours de traitement par les propriétaires. Les échanges avec deux exploitants se poursuivent. ■

Aménagement réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Meuse à Rarécourt en 2019



© Chambre d'Agriculture de la Meuse

## Comité syndical

### Renouvellement partiel du comité syndical de l'Entente

Le comité syndical de l'Entente Oise-Aisne s'est réuni le mardi 13 octobre à Marle (02), pour procéder à l'élection du Président, des vice-présidents, des présidents des commissions hydrographiques et des autres membres du bureau, de la commission d'appel d'offres et enfin des représentants de l'Entente qui siègent dans différentes instances extérieures.

Sans surprise, Gérard Seimille a été réélu Président de l'Entente, mission qu'il assure avec engagement depuis 2002. Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, a été élu 1<sup>er</sup> vice-président. Il succède ainsi à Bernard Bronchain, qui représentait également cette collectivité de l'Aisne, qualifié en territoire à risque important d'inondation (TRI). Enfin, Renaud Averly, conseiller départemental de Château-Porcien dans les Ardennes, a été réélu 2<sup>ème</sup> vice-président.

Sur les douze commissions hydrographiques, huit présidences de commissions, jusqu'alors assurées par des EPCI, ont été renouvelées, et quatre, présidées par des conseillers départementaux, ont été maintenues.

Vous pouvez consulter la liste complète des nouveaux élus de l'Entente dans la [rubrique Collectivité de notre site internet](#). ■



Séance du comité syndical à Marle (02)

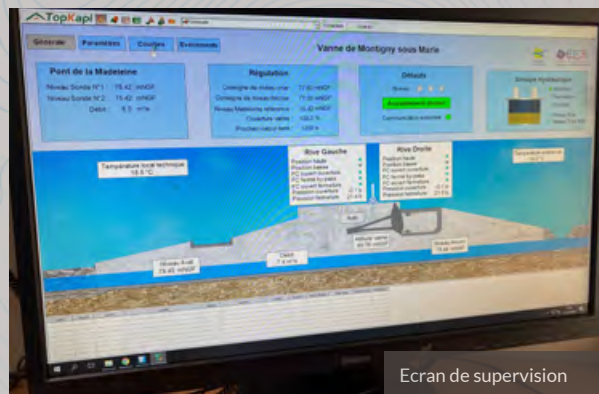


Observation de la vanne de régulation du barrage



### Visite de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle

Le comité syndical a été suivi d'une visite de l'ouvrage de régulation des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle – visite à destination notamment des nouveaux élus. Celle-ci a permis d'appréhender le fonctionnement et le rôle d'un tel ouvrage, la zone de retenue d'eau dans les terres agricoles, la manœuvre de la vanne, et l'outil de supervision des installations.



Ecran de supervision



### Arrivée de Quentin GIRARDON

Quentin GIRARDON, 23 ans, a pris ses fonctions en qualité d'ingénieur en charge de la modélisation hydraulique et la gestion de crise. Avec ce poste, l'Entente développe sa capacité à mener des études en interne : la modélisation viendra à la fois en support technique pour accompagner l'activité des services, mais aussi en prestation aux côtés des collectivités et des partenaires dans l'anticipation du risque d'inondation.

#### Entente Oise-Aisne : Quelle est votre formation ?

Quentin GIRARDON : - Après une classe préparatoire en Physique-Chimie, j'ai réalisé une formation d'ingénieur avec une spécialisation en hydraulique à l'ENSEEIH de Toulouse (École nationale supérieure d'électronique, d'électrotechnique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications).

Au cours de ma formation, j'ai eu l'occasion de me familiariser avec différents logiciels de modélisation. Ce poste m'offre l'opportunité de mettre les aspects techniques de ma formation à profit.

#### EOA : En quoi consiste la modélisation hydraulique dans votre poste ?

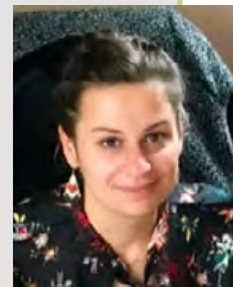
Q.G. : Je travaille sur le modèle d'anticipation des crues : on injecte une quantité de pluie puis un débit dans le modèle, sur la base de données Météo France fournies à l'Entente sur abonnement, pour ensuite observer la propagation de l'onde de crue. Les données pluviométriques sont réactualisées toutes les trois heures. L'outil est en phase de test et demande encore des réajustements. Nous pourrions ainsi anticiper à quelques jours le comportement des rivières Oise et

Aisne et de leurs affluents. Le modèle est très attendu de nos partenaires, notamment pour la gestion de crise.

La modélisation répond aussi à plusieurs besoins au sein de la structure. J'ai une mission de fonction support pour mes collègues, pour la bonne gestion et le suivi des ouvrages. Par exemple, nous pourrions modéliser un scénario de surverse de digue de manière à en observer les conséquences sur les enjeux : comment se propagerait l'onde de crue, dans quels quartiers, combien de maisons seraient impactées, etc.

En fait, les usages de la modélisation sont multiples : les données nous seront très utiles pour les dossiers de classement des ouvrages, ou encore pour observer les conséquences des projets d'aménagement et étayer les analyses coût/bénéfice. Elles permettront aussi d'apporter une expertise dans l'élaboration des PPRI. Enfin, elles viendront nourrir les réflexions du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise sur les volets de surveillance des crues, de gestion de crise ou encore de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement. ■

#### Mobilité interne de Eve BARADEL



Eve BARADEL, ingénieure en charge du SIG, et de la connaissance des enjeux, rejoint la Direction de l'appui aux territoires. Initialement à la Direction des ouvrages et de l'exploitation, elle a notamment suivi le chantier de la digue de la Nonette, et venait en appui au classement des ouvrages.

Elle conserve sa mission SIG/ connaissance des enjeux, et vient désormais renforcer l'équipe dédiée au PAPI d'intention de la vallée de l'Oise, au côté de François PARIS. Elle gère également le dispositif de réduction de la vulnérabilité, baptisé "inond'action". ■



Etablissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / [entente@oise-aisne.fr](mailto:entente@oise-aisne.fr) / [oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)



#### Directeur de la publication :

Gérard Seimbille

#### Directeur de la rédaction :

Jean-Michel Cornet

#### Rédacteur en chef :

Cécile Strippe

#### Crédits photos :

Entente Oise-Aisne  
sauf mention contraire

#### Création graphique :

Entente Oise-Aisne



FACEBOOK :  
[@EptbOise](https://www.facebook.com/EptbOise)



TWITTER :  
[@EptbOise](https://twitter.com/EptbOise)